

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 septembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018 (accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2018 versée à la commission VTT du Comité Départemental de Cyclotourisme du Finistère (CODEP29-FFCT) pour la gestion et l'entretien des circuits VTT de la base VTT-FFCT 'Vallée de l'Odet' sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Le président de Quimper Communauté, autorisé par la délibération n°73 du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2016, a signé le 14 décembre 2016, le renouvellement du partenariat avec la commission VTT du comité départemental FFCT.

Cette convention définit les rôles de chaque partenaire afin d'assurer la pérennité des boucles VTT du territoire de la base VTT – FFCT « Vallée de l'Odet – Quimper », et ce entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2018. Elle prévoit pour ce faire le versement d'une subvention à la commission VTT du CODEP29-FFCT.

Conformément à l'article 6 de cette convention, il convient de fixer le montant de la subvention allouée pour l'année 2018.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'attribuer à la commission VTT du CODEP29-FFCT une subvention de 7 000 € au titre de l'année 2018 (compte 95.6574.711.7114) ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à signer l'avenant précisant le montant de la subvention pour l'année 2018.